très élevés. C'est ce qui explique comment, même à une époque où les ouvrages français se vendaient au prix de l'or, il y a toujours en des bibliothèques en Canada.

qui viennent de passer sous nos yeux ou qui ont cessé d'exister amis. La, il se reposait dans l'étude de l'histoire nationale et de depuis quelques années. Pour ne pas sortir du Bas-Canada, ses sources : il y consacrait les heures de loisir qu'il se faisait, lo voici, successivement, par une coincidence assez singulière, celles plus souvent, aux dépens du sommeil. Tout le monde regrettera voici, successivement, par une comeidence assez singulière, celles de trois juges-en-chef: les Hon. Sir L. H. Lafontaine, Ed. Bowen et Sir J. Stuart. La première et la dernière sont certainement les plus considérables, toutes trois forment au delà de logie de nos principales familles. Les matériaux manuscrits qu'il 13,000 volumes. Ce qui est assez digne de remarque, c'est que avait réunis pour ces deux objets forment à peu près 100 volumes. ces bibliothèques, nécessairement formées dans un même but, Ce ne sont point des originaux, il est vrai ; mais ces copies ne existant simultanément, renferment moins des mêmes ouvrages laissent pas que d'être importantes pour le curieux et le chercheur. qu'on ne serait tenté de le croire. Chacun avait son point de Elles mettent sous la main une masse de renseignements précieux, vue particulier, et il y aurait de singuliers rapprochements à puises aux archives des cours de justice, des paroisses et du Sefaire entre les livres et les hommes. Si MM. Lafontaine et erétaire Provincial. En mourant, il les a confices à des mains Stuart étaient moins connus de la génération actuelle, il serait amies qui les gardent religieusement. Ces documents serviront encore facile d'avoir une idée assez exacte de leur caractère, en un jour à mieux faire connaître la place que Sir L. H. Lafontaine parcourant les titres des ouvrages de leurs bibliothèques.

Celle de Sir James, pour une partie du moins, remontait à une époque relativement ancienne. Les éditions et les reliures truction Publique en a rendu compte dans le temps. Mentionle font voir ; mais il paraît s'être tracé un cercle assez large de connaissances qui comprenait à la fois les sciences physiques et mathématiques, la philosophie, l'économie politique, la physiologie, l'histoire, un peu de littérature, surtout celle des ancieus. I Naturellement, il avait donné la plus large part à l'étude de la science légale. Il avait voulu tout embrasser : droit civil, droit criminel et des nations, droit canonique catholique et protestant, lois coloniales, gouvernement, politique et législation; car il a été homme politique autant que jurisconsulte. On se rappelle encore le rôle qu'il a joué dans notre parlement; nous avons pu nous convainere que ses livres qui traitaient de la législation, de la politique et surtout des usages parlementaires, avaient été très souvent feuilletés. A l'aide des références et des nombreux signets qu'ils renferment, on pourrait presque saisir la pensée de l'illustre député, et voir par exemple quelle était la partie des précédents parlementaires qu'il avait étudiée. Ainsi, dans la vaste collection du journal de la Chambre des Communes, dans celle de la Chambre de New York (1691-1765), il s'est surtout arrêté aux disputes que soulevait l'élection de certains députés et aux époques où le chef du gouvernement paraissait mécontent des Chambres.

A la suite des luttes parlementaires, en descendant du Bano, songenit-il, en rentrant dans sa bibliothèque, dont il avait fait une espèce de sanctuaire, à se reposer de ses fatigues dans la lecture de quelque ouvrage littéraire? Peut-être dans les classiques latins? dans quelques-uns des rares classiques anglais et français qu'il possédait? Au-delà, point. Sévère pour lui-même dans son intérieur, comme il l'était sur le bane, il aurait craint d'amoindrir la position élevée qu'il occupait : c'était un sacerdoce, des hauteurs duquel il ne voulait pas descendre, justifiant en cela, comme dans le reste de sa conduite, la devise de ses armes:

Justitue propositique tenue.

Aussi ferme, moins passionné dans la lutte, exempt de préjugés de race, Sir Louis Hippolyte était en même temps un esprit plus varié. Il pouvait réunir autour de lui et les légistes qui aiment à pénétrer les areanes des lois, et les littérateurs qui se plaisent aux formes brillantes de la pensée. En entrant dans sa bibliothèque, qui no contenait pas moins de 4,000 volumes, les uns et les autres devnient se trouver à leur nise-ils étaient en pays de connaissance. On y rencontrait, il est vrai, des œuvres littéraires un peu disparates, le choix en aurait pu être meilleur; sont cloignes, ils craindront de s'exposer à payer, toujours cher, mais les bons auteurs y étaient en grand nombre. Quant à la des exemplaires imparfaits. A ceux qui ont des livres de quel-partie légale, elle avait été composée avec plus de soin : on la qu'importance à faire vendre, je conseille fortement d'imiter les regardait, sinon comme la plus étendue, du moins comme une libraires français et anglais; grâce à leurs catalogues, les amades meilleures, pour l'ancien droit féodal surtout, parce que Sir teurs de l'extrémité de l'Amérique, peuvent acheter aussi faci-

consommer notre grande révolution sociale, celle de la tenure foncière, qu'il avait commoncée comme chef du Gouvernement. Mais ce qu'il estimait le plus, c'était sa bibliothèque d'ouvrages sur l'Amérique, et en particulier sur le Canada. Elle était considérable, la plus considérable peut-être après celle du Parlement du Canada et de l'Université Laval. Il en était justement fier, il Nous en parlerons plus loin. Arrétons nous d'abord à celles l'avait installée près de lui, dans le salon intime où il recevait ses qu'il n'ait pu exécuter son projet d'écrire une histoire du droit en Canada. Il est probable qu'il avait le désir de faire la généadoit occuper dans nos annales. Ses livres ont été vendus. En général, ils ont atteint des prix élevés. Le Journal de l'Insnons en passant une suite de brochures politiques et religieuses (1765-1862) relices en 35 vol., vendue \$173; la Guzette de Quebec, à peu près complète de 1764 à 1863, 46 vol., \$368; un exemplaire unique de l'ouvrage du P. Lafitau sur le gin-seng, (88 pp., in-12mo) don de l'auteur au Marquis de Vaudreuil, a été payé \$10 par le State Library d'Albany.

Le juge Bowen n'occupe pas dans notre histoire une place aussi distinguée que ces deux juges en chef : sa bibliothèque, quoique assez considérable, n'offre non plus rien de bien remarquable. Une particularité, cependant nous frappe : il paraît avoir suivi l'histoire du pays d'assez près, beaucoup plus que Sir James Stuart. Il possédait une collection très-rare de brochures sur les difficultés qui suivirent la conquête, et qui paraît avoir été formée primitivement par MM. Lymburner, Grant et Sewell, et plusieurs autres sur les événements plus récents à partir de 1822. J'y ai vainement cherché la Lettre d'un joune étudiant qui lui était adressée en 1825. A-t-il jamais lu cette désense courageuse d'un de nos droits politiques les plus précieux? Ne l'avait-il pas, au contraire considérée comme une production que l'enthousiasme n'excuse pas complètement? Toujours est-il que les événements donnérent raison au jeune étudiant et que vingt-cinq ans plus tard, M. A. N. Morin venait s'asseoir sur le Bane à côté de M. Bowen. J'ai remarqué aussi la première partie des Mémoires de Bigot, les Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec et le British American Register, Québec, 1803, qui a été porté jusqu'à \$13.00. Lo savant juge savait trouver des instants pour l'étude de l'espagnol

et de la littérature italienne.

## III

Dans ces ventes et dans d'autres moins considérables, ce que j'ai toujours regretté, ce qui diminue considérablement le prix des enchères c'est l'absence d'un catalogue. On se contente trop souvent de vous passer une simple liste où le fitre de l'ouvrage, la date de l'édition ne sont pas toujours exactement indiqués. Quant à la reliure et à la conservation des volumes, il n'en est jamais question. Si vous êtes sur les lieux, vous pouvez sans doute examiner les livres; mais le plus souvent, il vous serait impossible de les collationner convenablement; quant à ceux qui L. II. Lafontaine avait été obligé, en qualité de juge spécial, de lement et aussi sûrement, que s'ils assistaient à la vente. Il est